

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 septembre 2005, à 19h30, dans la salle du Conseil de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire de Spicheren.

Membres en exercice	22
Membres présents	18
Membres absents excusés	4
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages	20

Procurations : Jean-Charles GIOVANELLI pour Jean-Marie WEIDEN
Daniel ROHR pour Raymond MULLER

Absents excusés : Chantal LARDAIS, Hervé MALICK

ORDRE DU JOUR

1. Démission d'un Conseiller Municipal
2. Location de la chasse
3. Création d'un poste d'agent administratif
4. Création d'un poste d'agent technique "aménagement paysagers"
5. Attribution du marché "Rue des Hauteurs"
6. Vente de terrain en zone artisanale du Heckenallmend
7. Subvention à l'Union des Maires de l'Arrondissement de Forbach
8. Désignation des représentants du Conseil Municipal à la Régie de Télédistribution
9. Nouvelle tarification pour la location de la salle polyvalente
10. Réalisation de dossiers techniques "amiante" pour les bâtiments communaux
11. Signature d'une convention avec France Télécom
12. Ordures ménagères : fixation du tarif pour les poubelles de 720 l
13. Attribution d'un garage communal
14. Paiement de diverses factures
15. Consultation des propriétaires pour l'affectation du produit de la chasse
16. Divers
17. Infos

1. Démission d'un Conseiller Municipal

En introduction le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de démission de M. René NIZIOLEK reçue en Mairie le 15 septembre 2005 et transmise pour décision à M. le Préfet de la Moselle.

Le Conseil Municipal prend acte.

2. Location de la chasse

La Commune a l'obligation de louer la chasse sur le ban communal pour la période 2006-2015.

Jusqu'à présent, le ban communal était divisé en 2 lots respectivement :

- de 310 ha pour la partie située à l'Ouest de la rue des Hauteurs et au Sud de la rue d'Alsting (lot 1)
- de 420 ha pour la partie située à l'Est de la rue des Hauteurs et au Nord de la rue d'Alsting (lot 2).

La Commission de l'Environnement, tout en signalant l'existence d'une réserve naturelle sur le lot 1, a considéré qu'il n'y avait pas de restrictions à mettre à l'exercice de la chasse, sauf à ne pas chasser près de l'école de La Brême d'Or pendant les heures scolaires.

Actuellement, la chasse est louée par :

- lot 1 : M. Camille LAUER pour une somme de 3 920,42 €an (loyer 2005)
- lot 2 : M. Branco MIGLIC pour une somme de 7 922,45 €an (loyer 2005)

Après une période difficile liée à la prolifération des sangliers, il est apparu que les 2 adjudicataires ont su faire une bonne gestion du gibier. En conséquence, si les 2 locataires devaient reposer leurs candidatures et accepter les conditions émises par la Commune, il serait souhaitable de répondre favorablement à leurs demandes.

Après l'intervention du Conseiller Raymond MULLER qui aurait préféré entendre les 2 candidats avant toute décision,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- de proposer à l'avis de la Commission Consultative de la Chasse :
 - le statu quo concernant le partage du ban communal en 2 lots de 310 ha et de 420 ha,
 - les clauses financières suivantes : 4 500 €pour le lot 1 et 8 000 €pour le lot 2
 - le gré à gré pour les 2 lots, en vue de la signature d'une convention avant le 1^{er} novembre 2005
- d'autoriser le Maire, au cas où les 2 locataires actuels renouvellent leur acte de candidature et si la Commission Consultative émet un avis favorable, à signer la Convention de gré à gré selon les clauses énumérées ci-dessus.

3. Création d'un poste d'agent administratif

Depuis quelque temps, l'ampleur des tâches administratives pose problème au personnel en place.

Ce problème se posera encore avec plus d'acuité à court terme pour deux raisons :

- le 31 octobre 2005, le contrat "emploi-jeune (chargé de la communication)" arrive à expiration
- la secrétaire, actuellement en congé parental, ne reprend le travail, et ceci à mi-temps, que le 1^{er} février 2006.

Pour remédier à cette situation, il y aurait lieu de créer un poste d'agent administratif supplémentaire à pourvoir dans les plus brefs délais.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission du Personnel et après en avoir délibéré,
décide, par 18 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

- de créer un poste d'agent administratif
- d'autoriser le Maire à le pourvoir dans les meilleurs délais

Raymond MULLER rappelle que la Commune a déjà embauché une aide maternelle pour l'école biculturelle et que le Maire s'est engagé à pourvoir le poste de secrétaire général. Avec la création d'un poste d'agent administratif et 1 poste d'agent technique, les effectifs progressent de 3,5 personnes. Il juge cette augmentation trop importante et déplore que l'avis de la Commission des Finances n'ait pas été sollicité.

Le Maire signale que les candidatures pour le poste de secrétaire général commencent à affluer : 8 à ce jour. Avant de procéder au choix de la personne possédant le profil recherché et dans le but de mesurer clairement les conséquences financières d'un tel recrutement pour la Commune, le Maire réunira la Commission des Finances le lundi 10 octobre 2005 à 19h30.

4. Création d'un poste d'agent technique

Au fil des travaux d'aménagement réalisés ces dernières années, le nombre et la surface des espaces verts à entretenir ne cesse d'augmenter; de plus, d'autres espaces seraient à aménager ou à réaménager. De quoi occuper une personne à temps plein.

Aussi serait-il souhaitable de créer un poste d'agent technique spécifiquement chargé des aménagements paysagers, à savoir :

- l'entretien et l'arrosage des espaces verts existants
- la rénovation des espaces dégradés
- la création d'espaces fleuris aux points stratégiques de la Commune
- la taille des arbres
- l'entretien des chemins, notamment le parcours de santé

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission du Personnel et de la Commission de l'Environnement, et après en avoir délibéré, décide, par 17 voix pour, 1 contre et 2 abstentions,

- de créer un poste d'agent technique chargé de l'aménagement paysager
- de demander au Maire, avant de pourvoir le poste, de s'entourer des conseils de professionnels lors des entretiens avec les candidats.

5. Attribution du marché "rue des Hauteurs"

Actuellement, EDF (pour sa restructuration de la moyenne tension de 20 000 volts) et GDF (pour y amener le gaz) ont engagé tout un ensemble de travaux en tranchées ouvertes dans la rue des Hauteurs.

Outre la réfection de la voirie par le Département, l'enfouissement des réseaux secs et autres travaux de voirie sur ce secteur avaient été envisagés par la Commune dans le cadre de son programme S.A.C.R.

Face à cette nouvelle situation, pour une meilleure coordination des travaux avec, d'une part, EDF-GDF et, d'autre part, le Département, il serait judicieux de scinder ce chantier en 2 tranches distinctes :

- l'enfouissement des réseaux secs
- les travaux de voirie et d'aménagement paysager.

En conséquence et conformément à notre engagement budgétaire, le marché "enfouissement des réseaux secs" a été lancé, les plis ont été ouverts, vérifiés par le maître d'œuvre et présentés à la Commission d'Appel d'Offres qui a retenu l'entreprise la mieux disante, tant par ses qualifications que par le critère financier, à savoir SATEM EST, ZA route de Sarreguemines, 57520 ROUHLING pour la somme de 194 730,18 €T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de retenir l'entreprise SATEM EST, pour la somme de 194 730,18 €T.T.C., en vue de la réalisation des travaux indiqués ci-dessus
- d'autoriser le Maire à signer le marché et à lancer les travaux.

6. Vente de terrain en zone artisanale du Heckenallmend

Deux entreprises ont fait une demande d'implantation sur la zone artisanale du Heckenallmend.

Par délibération en date du 9 septembre 2005, le Conseil Municipal avait décidé la vente de 2 terrains viabilisés sans les attribuer nominativement et en avait fixé les prix.

Etant donné que M. ATTARDO et M. Hervé SCHWANDER ou toute personne morale s'y substituant sont disposés à lancer les travaux rapidement,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à vendre la parcelle cadastrée section 6 n° 313/65 de 31,41 ares à M. ATTARDO et M Hervé SCHWANDER ou toute personne morale s'y substituant au prix de 610 €/l'are, étant entendu que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document ayant trait à cette transaction.

7. Subvention à l'Union des Maires de l'Arrondissement de Forbach

La fête de départ à la retraite de M. Pierre-Marie BOUR, percepteur de 10 communes de l'arrondissement dont celle de Spicheren, a occasionné quelques frais que l'UMAF a provisoirement pris en charge. Il s'agit maintenant de régler la quote-part communale qui s'élève à 110 €.

.Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à verser la somme de 110 € à l'Union des Maires de l'Arrondissement de Forbach pour l'organisation de la fête de départ à la retraite du percepteur
- d'imputer cette dépense sur le chapitre "Fêtes et cérémonies" du budget primitif.

8. Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Régie de Télédistribution

Le mandat des membres du Conseil d'Administration, désignés en 2002 pour une période de 3 ans, est arrivé à expiration. Il appartient maintenant au Conseil Municipal, de nommer ses 7 représentants appelés à siéger jusqu'en 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'entériner les candidatures suivantes :

- Alain PISTER
- Paul BALANDRAS
- Léon DIETSCH
- Jean-Charles GIOVANELLI
- Jean JUNG
- Clément METZINGER
- Alain WEISLINGER

Lors de la prochaine réunion, le Conseil Municipal sera appelé à désigner les 3 représentants des associations ainsi que les 3 représentants du collège des usagers.

9. Nouvelle tarification pour la location de la salle polyvalente

Les travaux de rénovation de la salle polyvalente sont désormais achevés.

Bien que la salle soit prioritairement réservée aux activités sportives des associations, il subsiste encore quelques créneaux où elle pourrait faire l'objet d'une location, conformément au calendrier d'occupation de la salle établi par le Comité Inter Associations (C.I.A.).

Il appartient au Conseil Municipal, suite aux travaux réalisés, d'établir une nouvelle grille de tarification de location de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide, sur proposition de la Commission des Associations, à l'unanimité,

d'adopter les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente :

	ASSOCIATION. au CIA	ASSOCIATION. au CIA hors cadre*	ASSOCIATION hors CIA hors commune	Particulier de la commune	Particulier hors commune
1/3 salle	gratuit	gratuit	100 €	50 €	100 €
2/3 salle	gratuit	gratuit	150 €	100 €	150 €
3/3 salle	gratuit	gratuit	250 €	150 €	250 €
Bar	gratuit	gratuit	100 €	50 €	100 €
Cuisine	gratuit	gratuit	100 €	50 €	100 €
Caution	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Nettoyage	gratuit	50 €	50 €	50 €	50 €
Assurance	gratuit	gratuit	35 €	35 €	35 €

* manifestation exceptionnelle (ex.: banquet ...)

N.B.:

- Ces tarifs sont applicables pour une location sur un jour ou pour un week-end.
- Location tables, bancs, chaises ou vaisselle possible auprès du CIA pour un forfait de 50 €
- La salle reste en priorité réservée aux activités habituelles des associations de la Commune adhérentes au CIA.
- La concierge et la présidente du CIA sont chargées de l'application du règlement de la salle.
- Réservation et paiement en Mairie (chèques à l'ordre du "Trésor Public").

10. Réalisation de dossiers techniques "amiante" pour les bâtiments communaux

Conformément à la loi (décret du 16 février 1996), il est nécessaire de réaliser avant le 31 décembre 2005, pour chaque bâtiment communal construit avant le 1^{er} juillet 1997, un dossier relatif à la protection des populations et des travailleurs contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante.

D'ores et déjà, différentes entreprises spécialisées dans le "Diagnostic amiante" ont été contactées; pour la plupart d'entre elles, le devis s'élève autour de 3 000 €. Le Maire propose de confier ce dossier au 1^{er} Adjoint, à charge pour lui de mener cette opération à terme, du choix de l'entreprise jusqu'à l'archivage final.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- de confier à M. Paul BALANDRAS, 1^{er} Adjoint au Maire, la réalisation des dossiers techniques "amiante" pour l'ensemble des bâtiments communaux : choix de l'entreprise spécialisée, suivi de l'opération, archivage.
- d'imputer la dépense nécessaire sur le budget primitif 2005

11. Signature d'une convention avec France Télécom

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux secs, il y a lieu de signer une convention avec France Télécom formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications dans la rue des Quatre-Vents et l'impasse des Champs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à signer avec France Télécom la convention relative aux opérations d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications dans la rue des Quatre-Vents et l'impasse des Champs.

12. Fixation du montant de la redevance des ordures ménagères pour une poubelle de 720 l

Dans la commune, plusieurs entreprises sont désormais équipées de poubelles de 720 l. Pour répondre aux exigences d'une bonne facturation, il importe de fixer clairement le montant de la redevance pour

ces poubelles. La Commission de l'Environnement propose 270 € par semestre, ce qui correspond approximativement à 3 fois la redevance pour une poubelle de 240 l.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de fixer à 270 € par semestre le montant de la redevance des ordures ménagères pour une poubelle de 720 l.

13. Attribution d'un garage communal.

Un garage communal à La Brême d'Or, rue du Roussillon, s'étant libéré,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de l'attribuer, à compter du 1^{er} octobre 2005, à Madame Antoinette LAI, domicilié 8 rue du Roussillon, aux conditions habituelles de location, soit 24,82 € par mois.

14. Paiement de factures diverses

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer, en Section d'Investissement, les factures suivantes :

FOURNISSEUR	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	UTILITE
AFFICHES DU MONITEUR	13/09/2005	90,90 €	Avis attribution construction d'un hangar bois
AFFICHES DU MONITEUR	16/09/2005	99,99 €	Avis attribution achat de matériel roulant et d'équipement divers
REPUBLICAIN LORRAIN	19/09/2005	418,12 €	Avis d'appel à la concurrence enfouissement réseaux rue des Hauteurs
REPUBLICAIN LORRAIN	19/09/2005	90,90 €	Avis attribution construction d'un hangar bois
REPUBLICAIN LORRAIN	19/09/2005	90,90 €	Avis attribution achat de matériel roulant et d'équipement divers
REPUBLICAIN LORRAIN	19/09/2005	436,30 €	Avis d'appel à la concurrence aménagement de la rue des Champs

15. Consultation des propriétaires

Le Maire signale à l'assemblée que l'article L 429-13 du code de l'environnement prévoit deux modes de consultation obligatoire des propriétaires.

- Soit par une réunion des propriétaires intéressés
- Soit par une consultation écrite de ces derniers,

le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance
décide

d'autoriser le Maire à consulter les propriétaires de terrains par écrit pour qu'ils se prononcent sur l'affectation du produit de la location de la chasse communale.

16. Divers

• Sortie en forêt

13 conseillers se sont fait inscrire pour participer à une sortie en forêt sous la direction du garde-forestier le 9 octobre 2005, de 10h à midi.

• Réunion de la Commission de la Circulation et de la Sécurité

Elle se réunira le mercredi 19 octobre 2005 à 14h pour étudier, entre autres, les solutions à apporter, d'une part, aux problèmes liés à la vitesse sur le tronçon de la RD 32C compris entre la poste et la chapelle et, d'autre part, à d'autres problèmes de circulation et de stationnement.

- **Assainissement à La Brême d'Or**

Face au retard pris pour le démarrage des travaux d'assainissement et face à l'impatience des propriétaires de ce quartier qui, soit n'entretiennent plus leurs fosses septiques appelées à être éliminées, soit déversent directement leurs eaux usées dans le réseau d'assainissement aboutissant en Allemagne, M. Paul BALANDRAS, 1^{er} Adjoint, interpelle le Maire pour qu'il intervienne auprès des services compétents de la Communauté d'Agglomération afin que ces derniers fassent le nécessaire auprès des autorités allemandes pour débloquer une situation qui n'a que trop duré.

17. Infos

- **Le point sur les travaux**

- Rue d'Alsting

A signaler la mise en place d'un poteau d'incendie au niveau de la maison Marcel MEYER

Fin des travaux sur le réseau d'eau : 5 octobre 2005 au soir.

Avant la réfection de la chaussée par le Département, il est urgent de trouver une solution au problème de caves inondées rencontré par les riverains à chaque averse importante (conduite sous-dimensionnée).

- Rue des Quatre-Vents

Les tranchées de ce chantier, inclus dans le marché "rue des Hauteurs", sont terminées.

En attente des accords EDF pour la conformité des plans (art. 49 et 50)

- Rue des Hauteurs

Tranchées terminées jusqu'au chemin du Général DOËNS.

Les travaux jusqu'au restaurant Woll devraient suivre rapidement. La moyenne tension et le gaz sont confiés sur ce secteur à l'entreprise NOLD par E.D.F.-G.D.F.

- Impasse des Champs

Ouverture des plis le 6 octobre 2005

- Construction du hangar-bois

Les travaux ont démarré et devraient être achevés dans un mois. Entreprise : S.G.B.

- **Demandeurs d'emploi**

Inscrits à l'ANPE au 8 septembre 2005 : 142 (79 hommes et 63 femmes)

Indemnisés : 110

Non indemnisés : 32

- **Fonds d'aide à l'investissement**

Bonne nouvelle : une subvention de 10 000 € pour la réfection des vestiaires du stade a été enfin accordée et virée sur le compte communal après de nombreuses interventions auprès des instances du Football mosellan.

- **ADSL**

Mauvaise nouvelle : annoncée pour le 30 septembre au plus tard, ne viendra que le 3 novembre 2005.

- **Commission Consultative de la Chasse**

Réunion le 6 octobre 2005 à 17h

- **Permanence de l'Adjoint chargé des travaux**

Le lundi, de 16h à 17h. Reprise des réunions de la Commission des travaux tous les lundis à 16h30.

- **Bulletin intermédiaire "Spicheren Infos n° 21"**

Devrait paraître vers la mi-octobre.

- **Journal de la Communauté n° 18**

Article proposé : La rénovation de la salle polyvalente (à envoyer pour le 10 novembre)